



Stage au centre hospitalier

Par **klemish**, le **12/05/2009** à **15:31**

Bonjour,

je suis étudiant en Master 2, et j'effectue en ce moment un stage de fin d'étude de 6 mois dans un centre hospitalier.

Cependant malgré la loi sur l'égalité des chances et l'obligation de payer un stagiaire au moins 30% du smic si la durée du stage est supérieure à 3 mois, au moment de signer la convention de stage on me dit que que l'hôpital bénéficie d'une dérogation à cette loi et que par conséquent je ne me verrai pas indemniser.

je souhaiterais donc savoir si oui ou non le centre hospitalier est en droit ?

je tiens à préciser que je suis élève ingénieur et que mon sujet de stage en tient conséquence, ma valeur apportée n'est pas des moindres et je suis à même sollicité à rester travailler plutôt que prévu pour répondre à mon devoir sans pour autant être encadré au vrai sens du terme; j'avoue que j'ai l'impression d'être exploité!

si quelqu'un pouvait m'énoncer mes droits, et éventuellement quels recours j'ai pour les faire entendre?

je vous remercie d'avance pour votre réponse et je reste à disposition pour tout éventuel complément d'informations.